

# LAFUMA® GROUPE

**Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon**

**Anneyron, le 30 avril 2009**

**COMMUNIQUE DE PRESSE :  
LAFUMA LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL D'UN MONTANT  
D'ENVIRON 10 MILLIONS D'EUROS AVEC MAINTIEN DU DROIT  
PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

Lafuma annonce aujourd'hui les modalités de son augmentation de capital d'un montant d'environ 10 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription dont le principe avait été annoncé lors du précédent communiqué du 21 avril 2009. Cette émission participe du renforcement de la structure du bilan du Groupe et s'inscrit dans la continuité des actions récemment menées, dont notamment la réorganisation des financements bancaires et la cession de la marque Millet en Corée. L'opération a également pour objet de donner à la société les moyens de financer sa stratégie de développement par croissance organique.

#### MODALITE PRINCIPALES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le prix de souscription est de 8€ par action sur labase de 3 actions nouvelles pour 5 actions existantes, entraînant l'émission de 1 303 860 actions nouvelles.

Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à la clôture de la séance de bourse du 30 avril 2009. 5 droits préférentiels de souscription donneront droit de souscrire à 3 actions nouvelles.

La souscription des actions nouvelles sera réservée aux porteurs d'actions anciennes enregistrées sur leur compte le 30 avril 2009 ou aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. Les souscriptions à titre réductible ne sont pas admises.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement. La période de souscription commencera le 5 mai 2009 et se terminera le 14 mai 2009 inclus. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront cotés et négociés sur Euronext Paris (Code ISIN FR0010754283). Le règlement livraison et la cotation des actions nouvelles sur Euronext Paris sont prévus le 28 mai 2009.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> octobre 2008 et seront éligibles aux dividendes qui pourraient être approuvés au titre de l'exercice qui prendra fin le 30 septembre 2009 ainsi que des suivants. Elles seront assimilables aux actions existantes déjà négociées sur Euronext Paris.

## ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION DE LA CDC ET DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

La Caisse des dépôts, par l'intermédiaire de CDC Entreprises Elan PME, s'est engagé irrévocablement à souscrire les actions qui n'auront pas été souscrites à titre irréductible par les actionnaires, étant entendu que sa souscription sera plafonnée à un montant maximum de 9,9 millions d'euros et à 25% du capital social ou des droits de vote post opération de la Société.

COMIR, détenant 21,76 % du capital de la Société s'est engagé à souscrire à titre irréductible à hauteur d'environ 50% de ses droits préférentiels de souscription et à céder, par voie d'application sur le marché au prix du marché, environ 32% de ses droits à Soparcif qui s'est engagé à les exercer.

Sherpa Finance, contrôlée par Monsieur Philippe Joffard, détenant 10,34% du capital de la Société s'est engagée à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de 30% de ses droits préférentiels de souscription.

Fortis, détenant 5,08 % du capital de la Société, s'est engagé à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de 100% de ses droits préférentiels de souscription.

Monsieur François Chapuis, détenant 2,47% du capital de la Société s'est engagé à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de 100% de ses droits préférentiels de souscription.

Monsieur Frédéric Bossard, détenant 2,55% du capital de la Société s'est engagé à souscrire, directement et par l'intermédiaire de la société Audit Sarl société qu'il contrôle, à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de 100% de ses droits préférentiels de souscription.

Gliere Sarl, contrôlée par Monsieur Jean-Pierre Millet, détenant 2,12 % du capital de la Société s'est engagé à souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible à hauteur de 100% de ses droits préférentiels de souscription.

Au total, les engagements de souscription à titre irréductible des principaux actionnaires et l'engagement de souscription de la CDC Entreprises Elan PME représentent 99,85 % de l'émission.

L'opération est dirigée par Société Générale Corporate & Investment Banking, chef de file et teneur de livre et par Oddo & Cie, Co-chef de file, Close Brothers agissant en qualité de conseil de la société.

Agent centralisateur :

Oddo & Cie, 12 boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09.

## Information du public

Toutes les informations concernant les modalités de souscription seront également disponibles sur Internet : [www.groupe-lafuma.fr](http://www.groupe-lafuma.fr)

Contact : Gilles Venet – Tél : 04-75-31-31-07 – [infos-finance@lafuma.fr](mailto:infos-finance@lafuma.fr)

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le visa n°09-117 en date du 29 avril 2009 est disponible sans frais au siège social de la société LAFUMA S.A. et sur les sites Internet de LAFUMA S.A. ([www.groupe-lafuma.fr](http://www.groupe-lafuma.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le prospectus est composé du document de référence de la société LAFUMA S.A., déposé auprès de l'AMF le 12 mars 2009 sous le n°D.09-115, de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 29 avril 2009 sous le n°D.09-115-A1 et d'une note d'opération incluant le résumé du prospectus.

LAFUMA S.A. attire l'attention des investisseurs sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

## Avertissement

*Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis.*

*Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions et les droits préférentiels de souscription de Lafuma S.A. n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Lafuma S.A. n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des copies de ce document ne sont pas, et ne doivent pas, être distribuées aux Etats-Unis.*

*La diffusion de ce communiqué (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la section 21 (restrictions relatives à la financial promotion) du Financial Services and Markets Act 2000 ("FMSA"). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (ii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes, avec les Investisseurs Qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) sont dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées. En recevant ce document, vous devrez prévenir la Société que vous faites partie des catégories de personnes mentionnées ci-dessus.*